

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/03/2025 - 6044 - 2018 B 00886 - 435 408 430 - A E LOGEMENT

26 MARS 2025

6044

Imprimé 2031 du 27/05/2024

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux

PONTOISE

Déclarations et annexes néantes

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (entreprises de transport maritime)

Option pour la comptabilité super-simplifiée

X

TVA

X

A IDENTIFICATION

12, les Clairières Orange

Identification du destinataire

95000 CERGY FRANCE

Préciser :
l'ancienne adresse
en cas de changement

Adresse de messagerie

B DIVERS

Activités exercées

Location Meublée Professionnelle

Si vous êtes inscrit au répertoire des métiers, cochez la case

Comptabilité informatisée

La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?

Si oui, nom du logiciel utilisé :

ECF

Désignation du prestataire

Nom et adresse du comptable

tél :

S/I

Nom et adresse du conseil

tél :

0130312001

S/I

FLORIOT Jean-Louis

12, les Clairières Orange

95000 CERGY FRANCE

Nom et adresse du CGA /OMGA, du viseur ou du certificateur conventionné

n° Agrément

Visa : CGA /OMGA

Viseur ou certificateur
conventionné

Certifié conforme par le Gérant
Alexandre FLORIOT
Alpist

Imprimé 2031 du 27/05/2024

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)					32 326
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)					
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a				
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b				
revenus nets exonérés (a-b)	c				
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d			Total c + d	
3 Total					32 326
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)					32 326
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %					
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)					
Quote part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI					e
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies					f
5 Plus-values					
taxées selon les règles prévues pour les particuliers					
à long terme imposables au taux de 12,8%					
à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1)					
à court et à long terme exonérées					
dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A)					
dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)					
6 Exonérations et abattements					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies					
ZRR art.44 quindecies					
Zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octies A					
Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies					
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies					
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies OA)					
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies					
Autres dispositifs					
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W					
Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies					
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies					
Exonération ou abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8%			sur le bénéfice professionnel	
7 dont BIC non professionnels (cf. 2031Bis)					
a - BÉNÉFICE			b - DÉFICIT		
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)					
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)					
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)					
- Plus-values					
Plus-values nettes à long terme imposable à 12,8 %					
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants)					
sur le bénéfice non professionnel					
8 Régime des sociétés de personnes (Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises					

à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés)	
Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

Imprimé 2031BIS du 27/05/2024

2031 Bis - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031				
Formulaire néant				X
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS				
Répartition des résultats entre les associés personnes morales				
Identification, adresse, qualité des associés personnes morales		SIREN	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'IR ou, éventuellement à l'IS	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1		2	3	4
Répartition des résultats entre les associés personnes physiques				
N° d'ordre	Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques		Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal
	5		6	7
0				
N° d'ordre	Date et lieu de naissance des associés (Commune, n° de département et pays)		Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non professionnel
	8		9	10
0				
Sociétés en commandite simple :				
montant des bénéfices distribués		aux commanditaires au cours de l'année		
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX				
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)				
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement				
G DIVERS				
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)				
Adresse des autres établissements				
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice				
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice				
PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT				
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix acquis.	Plus value

Totaux			
I BIC NON PROFESSIONNELS			
Détermination du résultat de l'exercice		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles déjà soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles			
Location gérance			
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs			

Imprimé 2033A du 27/05/2024

Imprimé 2033A du 27/05/2024

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
									Formulaire néant
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014	796 280	016	642 381			153 899	
Immobilisations corporelles		028		030					
Immobilisations financières (1)		040		042					
Total I (5)		044	796 280	048	642 381			153 899	
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070					
	Autres (3)	072		074					
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	85 138	086				85 138	
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	85 138	098				85 138	
Total général (I + II)		110	881 418	112	642 381			239 037	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	9 000
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)						131	)	132	
Report à nouveau								134	-200 724
Résultat de l'exercice								136	-32 326
Subventions d'investissement								137	
Provisions réglementées								140	
Total I								142	-224 050
Provisions pour risques et charges								Total II	154
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	1 590
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)						169		172	
Comptes courants d'associés								173	461 497
Autres dettes								175	
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	463 087
Total général (I + II + III)								180	239 037

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 27/05/2024

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430	735 235	432	5 000	434		436	740 235		
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450	56 045	452		454		456	56 045		
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490	791 280	492	5 000	494		496	796 280		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial	495		497		498		499			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	510		512		514		516			
Constructions	520	550 510	522	35 825	524		526	586 335		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
Installations générales, agencements, aménagements divers	540	56 045	542		544		546	56 045		
Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL	570	606 555	572	35 825	574		576	642 380		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
	578	580	582	584
TOTAL				
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
	590	583	594	595
Régularisations				
	596	585	597	599
Total				

Imprimé 2033D du 27/05/2024

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES							
								Formulaire néant	X
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle.)									
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
TOTAL des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033E du 27/05/2024

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE			
			Formulaire néant
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		64 527
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	106		64 527
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		32 374
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
Total 3	152		32 374
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	32 153
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	0
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 27/05/2024

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)								2033F	
Formulaire néant									
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		902			
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		904	900		
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique		Dénomination							
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention					
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal		Commune		Pays					
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre et Nom patronymique		MME OVERNEY Marie-Eve							
Nom marital		FLORIOT		% de détention		50,00		Nb de parts ou actions 450	
Date de naissance		14/06/1947		N° Département		88320		Commune SERECOURT Pays FRANCE	
Adresse (N°, type et libellé voie)		12, les Clairières Orange							
Code Postal		95000		Commune		CERGY		Pays FRANCE	
Titre et Nom patronymique		M. FLORIOT Jean-Louis							
Nom marital				% de détention		50,00		Nb de parts ou actions 450	
Date de naissance		28/04/1947		N° Département		88320		Commune MONT-LES-LAMARCHEPays FRANCE	
Adresse (N°, type et libellé voie)		12, les Clairières Orange							
Code Postal		65000		Commune		CERGY		Pays FRANCE	

**Projets de résolutions
soumis à l'approbation de l'Associée Unique
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 24 mai 2023**

Première résolution : approbation des comptes de l'exercice 2023 couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, clos le 31 décembre 2023.

Les Associés, après avoir entendu le rapport du Gérant, approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultats, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

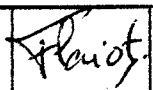
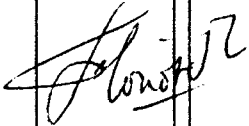
Deuxième résolution : affectation des résultats

Les Associés reportent le déficit dont le montant s'établit à 32 326,17 € sur sa déclaration d'impôt sur le revenu (n°2042) sur le montant total du revenu global 2022 dont dispose son foyer fiscal, en prenant en compte les déficits générés par ailleurs, dont ceux de LOGEFLOR S.A.R.L., conformément aux possibilités offertes par le statut de l'activité de Location Meublée Professionnelle.

**ASSEMBLEE GENERALE
A E LOGEMENT SARL
Samedi 24 mai 2024
12, les Clairières Orange
95000 CERGY**

Associés présents :

**Nombre Valeur Montant Signature
de parts en € du Capital
Social**

Marie-Eve OVERNEY épouse FLORIOT Domiciliée 12 les Clairières Orange 95000 CERGY	450	10	4500	
Jean-Louis FLORIOT Domicilié 12, les Clairières Orange 95000 CERGY	450	10	4500	

Ouverture de la séance à 11 heures 30 en présence de :

Alexandre FLORIOT, Gérant non salarié de A E LOGEMENT EURL.

Après présentation des comptes de l'exercice 2023 couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et clos le 31 décembre 2023 l'EURL A E LOGEMENT représentée par son associée unique adopte les deux résolutions suivantes.

Première résolution : approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les Associés, après avoir entendu le rapport du Gérant, approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultats, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, joints au présent compte-rendu.

Deuxième résolution : affectation des résultats

Les Associés reportent le déficit dont le montant s'établit à 32 326,17 € sur la déclaration d'impôt sur le revenu (n°2042) sur le montant total du revenu global 2023 dont dispose le foyer fiscal, en prenant en compte les déficits générés par ailleurs, dont LOGEFLOR S.A.R.L. conformément aux possibilités offertes par le statut de l'activité de Location Meublée Professionnelle.

La séance est levée à 12 heures 30

Certifié conforme, le gérant Alexandre FLORIOT
